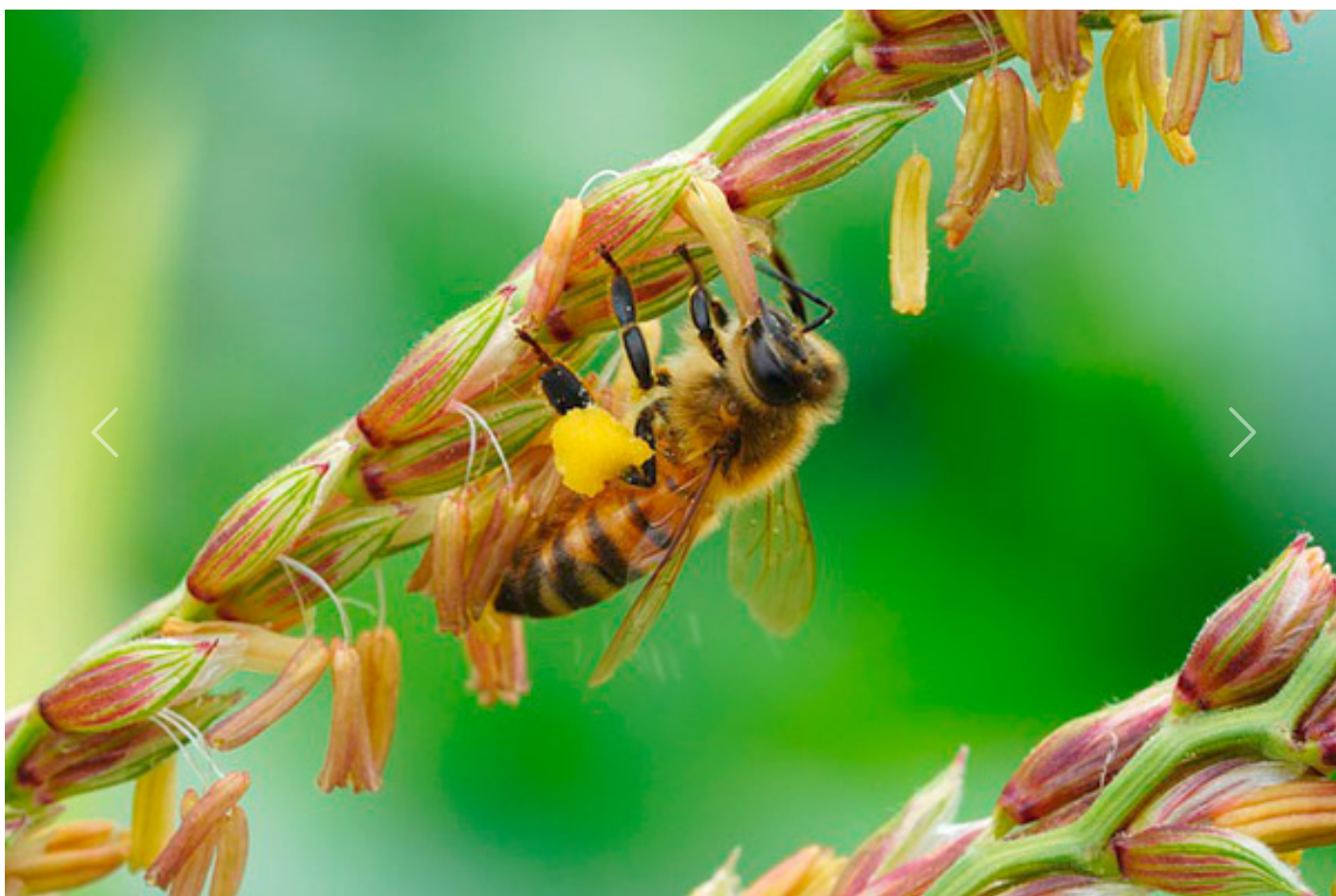


La Cour européenne a confirmé l'interdiction définitive de trois substances actives dangereuses pour les abeilles.

Автор(и):

Дата: 11.05.2021 Брой: 5/2021



La Cour européenne de Luxembourg a confirmé l'interdiction partielle de trois substances actives clés du groupe des néonicotinoïdes, dangereuses pour la santé des abeilles. Il y a cinq jours, la Cour a rejeté le recours du groupe Bayer, qui tentait depuis 2018 de faire annuler la décision de mettre fin aux autorisations d'utilisation de trois substances actives du groupe des néonicotinoïdes. Les restrictions entrent en vigueur sans possibilité de recours ultérieur pour l'utilisation de l'imidaclopride de Bayer CropScience, du clothianidine de Takeda Chemical et Bayer CropScience, et du thiaméthoxame de Syngenta.

Dans le litige concernant les insecticides nocifs pour les abeilles, la société chimique Bayer a perdu son procès devant la Cour de justice des Communautés européennes. La Cour a rejeté les objections du géant chimique et a confirmé sa décision de 2018, lorsque trois substances actives dangereuses pour les abeilles avaient été partiellement interdites – le clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame.

Avis sur la question des néonicotinoïdes – abeilles par l'Agence bulgare de sécurité alimentaire (ABSA) de 2018

Bayer s'est battu pour garder plus longtemps sur le marché ses deux principaux néonicotinoïdes, produits et commercialisés par l'entreprise – le clothianidine et l'imidaclopride – malgré le fait que la Commission européenne avait déjà restreint leur vente en 2013, avec le troisième néonicotinoïde, le thiaméthoxame, produit par Syngenta. Les trois substances actives, contenues dans divers insecticides, sont utilisées pour le traitement des cultures horticoles et céréalières particulièrement attractives pour les abeilles. Selon les conclusions de la Commission, ces produits phytopharmaceutiques constituent cependant une menace sérieuse pour la santé des abeilles.

La Cour de justice de l'UE l'a confirmé en mai 2018. Bayer a continué à faire appel de la décision devant l'instance supérieure, tandis que Syngenta a accepté la législation européenne imposée sans objection.

« Bayer est déçu que les principaux aspects de cette affaire n'aient pas été reconnus par la Cour », a déclaré un porte-parole de l'entreprise pharmaceutique et chimique de Leverkusen. Le Groupe est convaincu que les substances actives peuvent être utilisées en toute sécurité conformément aux instructions d'utilisation.

L'organisation environnementale et de protection de la nature en Allemagne a salué la décision de Luxembourg comme une immense victoire. « Les néonicotinoïdes constituent une menace extrême pour les abeilles et autres insectes et sont en partie responsables de leur mortalité dramatique », indiquait leur communiqué. « La protection de la biodiversité est totalement incompatible avec les demandes de Bayer de prolonger les autorisations pour les substances actives spécifiques », a en outre déclaré l'Organisation pour l'Environnement et la Protection de la Nature dans son rapport. Greenpeace a également salué la décision de la Cour.